

Note de service

Organisation de la crèche dans le cadre de la crise sanitaire

Afin de préserver la capacité d'accueil des enfants de nos personnels tout en limitant le risque de propagation du virus, il est nécessaire de limiter le nombre d'enfants présents.

A cette fin les mesures suivantes s'appliquent immédiatement :

- L'accueil des enfants dont les parents ne sont pas professionnels du Vinatier est suspendu
- L'accueil des enfants de nos personnels hors temps de travail est suspendu
- L'accès est limité à un seul parent par enfant. Le parent ne pourra accéder qu'au hall d'accueil.

Par ailleurs, il est demandé aux couples dont l'un des parents est présent à domicile de ne pas utiliser la crèche durant la période de crise.

Les personnels soignants et médicaux dont l'enfant de moins de 3 ans n'est habituellement pas accueilli à la crèche du Vinatier et qui ne disposent plus de solution de garde habituelle peuvent saisir la Direction de la crèche d'une demande d'accueil temporaire. Elles seront étudiées au cas par cas en fonction de l'évolution de la capacité d'accueil de la crèche de l'établissement.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Le Directeur des Ressources Humaines,
N. Wittmann
Nicolas WITTMANN